



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 01 75 713 121 150
Déclarant 2 (C) : 30 33 870 703 339
Référence de l'avis : 24 91 A246938 25
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :
BAT 3
3 SQ DE LA BRASSERIE
91170 VIRY CHATILLON
Numéro FIP : 910 94 56 6142698789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024
Identifiant service : 91118

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP JUVISY
SAID 2EME SECTEUR
10 AVE DE SAVIGNY
91268 JUVISY SUR ORGE CEDEX

FORNI ZERVOUDAKIS RAFAEL
OU MOLYVIATI SOFIA
BAT 3
3 SQ DE LA BRASSERIE
91170 VIRY CHATILLON

Somme qui vous est remboursée

1 079,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP JUVISY
SAID 2EME SECTEUR
10 AVE DE SAVIGNY

91268 JUVISY SUR ORGE CEDEX

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1020 7000 292X XXXX XXX5 489

Identifiant de la banque : CCBPFRPPMTG

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

54 661

Nombre de parts :

3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

* (service gratuit + coût de l'appel)

Déclarant 1 - Nom de naissance : FORNI ZERVOUDAKIS
Déclarant 2 - Nom de naissance : MOLYVIATI

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires.....	26875	25858		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0	0		
Total des salaires et assimilés ²	26875	25858		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2688	- 2586		
Salaires, pensions, rentes nets.....	24187	23272		47459
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets ⁹				5040
Revenu brut global.....				52499
CSG déductible.....				- 215
Revenu imposable.....				52284
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	56
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				2024
Décote.....				- 528
Impôt proportionnel.....				+ 7
Impôt total avant crédits d'impôt.....			1503	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	7		7	- 7
Frais de garde des jeunes enfants.....	5876		5876	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 2938
Cotisations syndicales.....	174		174	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 115
Emploi salarié à domicile.....	3436		3436	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 1718
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 3275
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵		5040	5040	
BASE IMPOSABLE.....		5040	5040	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis				
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		489	378	
Total des prélèvements sociaux nets.....				867
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2024.....				343

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				- 3275
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :				- 664
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :				- 16
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 2189
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....				- 1766
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
			CSG-CRDS	PSOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :			489	378
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :			- 102	- 78
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....			387	300
Solde des prélèvements sociaux 2023 ⁵³ :				687
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				
				1079
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				54661
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				56
Revenus exonérés				
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	Déclar. 1	Déclar. 2	
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	2412	167	
		2171	150	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :				
		Déclar. 1	Déclar. 2	
Plafond total de 2022.....		16394	16394	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		4114	4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....		+ 4114	+ 4114	

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+	4114	+	4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+	4399	+	4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	=	16741	=	16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier)/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... 11,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.